

**ANALYSE 2009**

# Faire de l'accès durable à l'énergie un projet social et collectif

---



*Publié avec le soutien du service de l'éducation permanente de la  
Communauté française*

# **Faire de l'accès durable à l'énergie un projet social et collectif**

---

## **Introduction**

La question environnementale est aujourd'hui devenue un enjeu de société. Chacun doit repenser sa consommation d'énergie et son mode de vie afin qu'ils s'inscrivent dans une logique de développement durable, plus respectueuse de la planète. Cependant, s'il est de la responsabilité de chaque citoyen d'adapter ses comportements, les gouvernements ont leur rôle à jouer dans l'éducation, l'information, l'incitation et la création de conditions favorables à ce changement qui nous concerne tous.

En matière d'énergie durable, peut-on parler, aujourd'hui en Belgique francophone, d'un réel « projet de société », au sein duquel tous les citoyens peuvent prendre place ? Le premier constat est qu'il existe bien peu d'initiatives politiques dans le secteur des économies d'énergie ou que leur ampleur reste trop faible face aux défis à venir. Ensuite, ce sont essentiellement les investissements durables individuels qui sont soutenus aux niveaux fédéral et régional. La dimension collective est le plus souvent absente des plans, fonds, ou autres primes. Enfin, il est indéniable que ces incitants financiers, principale mesure pour encourager les ménages à adapter les logements à des normes écologiques performantes ne sont accordés qu'à un pourcentage minime de la population, souvent le plus aisé. Les personnes précarisées, elles, doivent se contenter de « petits gestes » car elles sont habituellement locataires et qu'aucune approche collective ne leur permet d'être impliquées. Pourtant, ce sont ces personnes qui consomment le moins au quotidien et qui, en même temps, ont le moins de prise sur une éventuelle amélioration énergétique de leur logement.

Les petits gestes sont utiles (ne serait-ce que pour conscientiser les citoyens) mais c'est surtout le parc immobilier qui devrait faire l'objet d'investissements massifs, en termes de rénovation essentiellement. Une rénovation des quartiers/immeubles sociaux permettrait d'atteindre le double objectif de diminuer les coûts d'énergie des locataires (et donc de diminuer les impayés) et d'envoyer un signal positif aux personnes précarisées en proie à l'isolement et au sentiment aigu d'exclusion de la part du reste de la population.

Il est urgent de penser (et d'appliquer) une solution globale au problème de consommation d'énergie, et d'y combiner non seulement des variables économiques et environnementales, mais aussi sociales.

## **I - Contexte**

L'approche du développement durable, avec ses trois composantes (sociale, environnementale et économique) prend aujourd'hui tout son sens lorsqu'on aborde la question de l'économie d'énergie au niveau local. Alors que nous nous trouvons en effet au cœur d'une crise économique de grande ampleur, accompagnée de problèmes sociaux de plus en plus généralisés, dans un contexte global de dégradation environnementale préoccupante, une meilleure gestion de la consommation d'énergie permettrait à la fois aux ménages de faire des économies, de diminuer leur empreinte écologique, et de renforcer les relations sociales, autour d'un projet social collectif au niveau « quartier » par exemple.

Concernant les personnes précarisées, la gestion des impayés en Wallonie est un exemple flagrant de manque de prise en compte globale du problème énergétique. En effet, on répond aujourd'hui aux retards de paiement répétés par le placement de compteurs à budget, qui limitent automatiquement la consommation des « mauvais payeurs ». Mais ce système punitif, outre son coût excessif<sup>1</sup>, est extrêmement peu respectueux des personnes<sup>2</sup> et ne prend pas en compte les performances énergétiques de l'appartement.

La vétusté des bâtiments est pourtant une caractéristique récurrente de l'habitat des personnes précarisées. Cette vétusté implique souvent des matériaux peu performants en termes d'isolation (murs, portes, fenêtres) et de conduite d'eau, du chauffage électrique et des appareils ménagers très énergivores. La consommation, dans ce type d'habitat, est donc beaucoup plus élevée que dans des habitats plus récents et/ou disposant de matériaux plus performants. Pour diminuer le montant de la facture, une seule solution à l'heure actuelle : faire preuve d'inventivité dans les gestes quotidiens<sup>3</sup>. En effet, étant locataires, les personnes précarisées n'ont que peu d'intérêt et de possibilités d'améliorer en profondeur les performances de leur logement, même si cela assurerait, à long terme, une réelle diminution des coûts énergétiques.

Cette rénovation devrait être prise en charge par les communes ou les régions et faire partie d'un véritable plan d'aménagement du parc immobilier. L'exemple de l'Allemagne nous prouve que des solutions sont envisageables et accessibles. Aujourd'hui, en termes de rénovation immobilière en Belgique, l'initiative potentiellement la plus intéressante reste le Fonds de Réduction du Coût Global de l'Energie (FRCE), qui permet aux communes de devenir prêteurs à taux 0 en matière énergétique. Mais si cette initiative offre de réelles opportunités aux entités locales<sup>4</sup>, son application est problématique à cause de dispositions très contraignantes et le FRCE reste donc largement sous-exploité. D'autres incitants financiers (déductions fiscales, subsides) existent à côté de ce Fonds, soutenant les initiatives individuelles, principalement liées à la rénovation des logements privés.

Or les investissements en termes d'énergie durable sont lourds et il faudrait qu'une taille critique soit atteinte pour rendre ceux-ci plus accessibles. Cet élément renforce l'idée selon laquelle, sur le plan politique, il est temps de laisser de côté l'approche individuelle et d'aborder la question énergétique comme un enjeu collectif. On devrait par exemple envisager la rénovation de quartiers plutôt que de maisons individuelles, créer des systèmes de chauffage collectif, généraliser la pratique des audits énergétiques.

La question de l'énergie durable peut aussi être considérée sous l'angle économique. En effet, l'actuelle période de crise devrait être mise à profit pour insuffler du changement et trouver des solutions inventives au problème de l'emploi. Une politique « des grands travaux » pourrait inclure un volet de rénovation et d'audit du parc du logement en vue d'atteindre de meilleures performances énergétiques. On en est loin. Pour ne citer qu'un exemple, la nouvelle réglementation sur la performance énergétique des bâtiments<sup>5</sup> (PEB) est entrée en

---

<sup>1</sup> Le coût du placement d'un compteur à budget s'élève à 600€, à charge de la collectivité dans le cas des « clients protégés », du client lui-même dans le cas contraire.

<sup>2</sup> Le compteur s'arrête dès que l'électricité prépayée a été consommée. On peut légitimement se demander s'il est logique d'en arriver à un système où l'on doit consommer selon ses moyens et pas selon ses besoins ?

<sup>3</sup> Les CPAS sont en première ligne pour répondre à ces besoins de diminution de consommation (et donc de facture) et sont de mieux en mieux outillés : kits et manuels, mini-formations, tuteurs énergie, etc.

<sup>4</sup> Les personnes précarisées sont un des publics cibles de ce Fonds, qui pourrait offrir une solution collective et solidaire au défi énergétique.

<sup>5</sup> Le PEB est la transposition en Wallonie d'une directive européenne de décembre 2002 relative à la performance énergétique des bâtiments. Elle concerne principalement l'isolation thermique et la ventilation des bâtiments.

vigueur, de façon progressive, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008 mais le nombre d'auditeurs disponibles est largement insuffisant pour y répondre. Un plan global de diminution de la consommation d'énergie dans les bâtiments pourrait donc répondre à des lacunes du marché de l'emploi en crise. De plus, un système de valorisation des logements à haute performance énergétique pourrait devenir un incitant important pour les propriétaires, qui se verraient alors autorisés à demander des loyers plus élevés en fonction des économies d'énergie permises grâce aux modifications du bien.

A côté des questions liées aux rénovations énergétiques en tant que telles, une autre caractéristique fréquente des logements sociaux est à prendre en compte, à savoir leur éloignement des centres urbains et le manque de services de base (tels qu'écoles, centres commerciaux, hôpitaux, etc.) à proximité. Ce problème de mobilité et d'accès aux services de base alimente un fort sentiment d'exclusion vis-à-vis du reste de la société et devrait être partie intégrante d'une réflexion globale et collective. Réflexion qui devra, pour éviter la naissance de conflits et pour atteindre son objectif de création de lien social, permettre une participation réelle de tous les acteurs concernés.

## **II – Nos Recommandations :**

Pax Christi invite donc les autorités wallonnes et bruxelloises :

- à adopter une attitude plus globale dans leur approche au problème de la consommation d'énergie, en cherchant d'intégrer les données économiques, sociales et environnementales durables ;
- à généraliser l'utilisation du FCRE et en faire un fonds solidaire, accessible à ceux qui en ont le plus besoin ;
- à créer de nouveaux incitants pour une amélioration collective des aspects énergétiques du parc immobilier belge.

Laure Malchair,  
Chargée de projets  
à Pax Christi Wallonie-Bruxelles  
Mai 2009